

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3694 - Vendredi 14 Août 2020 - Prix : 200 Fc

PRIME COVID-19

## Rahama Said parle d'un licenciement abusif



Rahamat Said licenciée  
au CHN Elmaarouf

### TÉLÉCOMMUNICATION

**Valoriser le secteur des TIC  
pour réduire le chômage**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

### Prières aux heures officielles Du 11 au 15 août 2020

Lever du soleil:  
06h 22mn  
Coucher du soleil:  
18h 03mn

Fadjr : 05h 11mn  
Dhouhr : 12h 17mn  
Ansr : 15h 16mn  
Maghrib: 18h 06mn  
Incha: 19h 20mn



Après la mise en place de la plateforme du dialogue public-privé, sept organisations représentatives du secteur privé ont procédé avec les ministres de l'économie et des finances, à la signature du protocole concernant les règles et procédures qui assurent et promettent un bon fonctionnement du marché dans l'équité et dans la transparence.

Sept organisations représentatives du secteur privé dont la Nouvelle Opaco, le Synaco, le collectif des vendeurs ambulants à Moroni, le Snpa et le Gec ont procédé avec les ministres de l'économie et des finances à la signature du protocole régissant les règles et les procédures permettant un très bon climat des affaires au niveau du pays. Ce dernier est conçu pour servir de trait d'union entre les secteurs privé et public et promouvoir un très bon climat des affaires considérées comme le socle de l'émergence économique.

## ECONOMIE

## Formalisation des accords et règles institutionnelles du dialogue public-privé



Formalisation des accords Public Privé

La présidente de la Nouvelle Opaco, Sitti Djaouharia Chihabidine, a surtout montré que le protocole doit répondre aux doléances du secteur privé dont l'équité et la transparence dans la

commande publique, la cohérence et la fiabilité des directives et information de l'administration, la stabilité fiscale et qualité et respect des décisions de justice, le respect des lois et des textes réglementaires pour que le protocole tienne debout.

Quant aux textes réglementaires, la présidente a beaucoup insisté sur huit domaines dont le code des investissements, la loi sur la concurrence, la loi sur la passation des marchés publics, la loi des finances, le code général des impôts et le code des finances. Sur cette inquiétude le président de la République a exhorté les ministres des finances et de l'économie de veiller sur le respect strict du protocole en question pour assurer la croissance

économique du pays.

De son côté, le président du Synaco a exprimé sa joie devant la presse. « Certains d'entre nous n'ont pas voulu faire le déplacement avec nous car ils n'y ont pas cru. Donc nous sommes très satisfaits de la volonté du président et nous continuons d'avoir foi au partenariat et au dialogue public-privé pour développer nos affaires », lance-t-il. Toutes les organisations représentatives du secteur privé se sont délestées du poids des maux vécus au cours des dernières années et semblent entrevoir une lueur d'espoir, une trêve aux grèves répétitives.

Kamal Gamal

## CULTURE

C'est un premier qui aurait pris du temps, mais un premier fait. L'équipe nationale en charge de l'élaboration du rapport périodique quadriennal (RPQ) est parvenue à parachever son travail et l'a soumis pour validation à toutes les parties prenantes lors d'un atelier. Une première qui va susciter une grande implication de tous les acteurs de la culture comorienne.

Après près de quatre mois de travail acharné, l'équipe nationale travaillant pour l'élaboration du rapport périodique quadriennal (RPQ) dans le cadre de la convention de 2005 de l'UNESCO, a convié les acteurs et amis de la culture dans un atelier de validation dudit rapport au stade omnisport de Malouzini. Autour de 4 objectifs retenus, les professionnels de la culture ont apporté, chacun à son rythme et à son niveau, des éclaircissements et des détails permettant de compléter ce premier rapport des Comores depuis la ratification de la convention en 2012.

Un travail salué par le secrétaire général du ministère des Arts et de la Culture, Soulé Mady M'dahoma qui, au nom du ministre, estime que « ce genre de rencontres doivent servir de moyen pour consolider nos acquis culturels ». « La ratification et la mise en œuvre de cette convention témoignent l'engagement de l'Union des Comores à promouvoir et protéger les créations artistiques et culturelles et se parer des mécanismes et des outils nécessaires à la bonne gouvernance de la culture », affirme M. M'dahoma pour qui l'élaboration de ce rapport permet de faire l'état des lieux de la culture à travers les 4 objectifs qui consistent à soutenir des systèmes de gouvernance durable de la culture,

parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes, inclure la culture dans les cadres de développement durable et promouvoir les droits de l'Homme.

Pour sa part, le secrétaire général de la commission nationale de l'Unesco, Mohamed Radjay Mohamed a exprimé sa fierté de part la présence des acteurs et amis de la culture à cet atelier, qui prouve selon lui, l'importance portée à la diversité culturelle du pays. « Ceci implique le maintien des diverses parties prenantes liées à la convention de 2003 à savoir : les représentants du secteur privé et les représentants de la société civile », dit-il. Rappelant l'importance d'un tel engagement, Mohamed Radjay Mohamed a marqué son allocution par saluer l'apport du bureau régio-

nal de l'Unesco de Nairobi et de l'experte internationale, Madame Tojo Yharimanana Rakotomala, qui a contribué par sa disponibilité à l'élaboration de ce rapport.

La directrice générale des Arts et de la Culture, Wahidat Hassane, a quant à elle, remercié l'apport de toute l'assistance. Elle a affirmé que les remarques, les recommandations et les suggestions seront prises en compte dans la finalisation de ce rapport période quadriennal et dans les orientations du gouvernement dans la promotion et la protection de la culture comorienne dans toute sa diversité. A travers cette première expérience, elle ne doute pas de l'implication de tout un chacun dans l'élaboration du prochain RPQ en 2024. « Certes il y a des mesures et des politiques de ces 4 dernières années qui ne figurent pas dans



Les acteurs culturels présents à l'atelier sur le RPQ

notre rapport, mais on sait tous que c'est une première expérience. Nous avons retenu beaucoup d'enseignement et espérons qu'au pro-

chain rapport rien ne sera oublié », conclut la directrice générale des arts et de la culture.

A.O Yazid



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à candidatures pour la 8ème édition du SAIIT, Brazzaville-2020

Yaoundé, 23 juillet 2020

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) organise du 15 au 18 Octobre 2020 à Brazzaville (Congo), la 8ème édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT) sous le thème « Propriété Intellectuelle, Innovation et défis sanitaires ».

**Le SAIIT a pour objectifs :**

- de détecter et de faire émerger les meilleurs résultats de recherche, inventions et innovations technologiques susceptibles d'aboutir à la création d'entreprises dans les États membres de l'OAPI ;

- de promouvoir les projets innovants et / ou nouveaux produits ou services.

Le présent appel à candidatures est lancé pour sélectionner les meilleures inventions et innovations technologiques relevant prioritairement de la santé et des domaines connexes.

Cet appel à candidatures est ouvert aux inventeurs, aux chercheurs, aux institutions de recherche & développement, aux établissements

d'enseignement, aux écoles d'ingénieurs et aux entreprises des États membres de l'OAPI.

La sélection des inventions et innovations technologiques se fera sur la base des critères de nouveauté, de niveau d'inventivité et d'opportunité commerciale.

Plusieurs prix dont le Grand Prix du Président de la République du Congo seront décernés aux meilleures inventions et innovations technologiques présentées au SAIIT.

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés au siège de l'Organisation, auprès des Structures Nationales de Liaison avec l'OAPI (SNL) ou par voie électronique à l'adresse : oapi@oapi.int. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 août 2020.

Les renseignements complémentaires et les formulaires d'inscription sont à trouver sur les sites web : [www.oapi.int](http://www.oapi.int) ou [www.oapi.int/saiit](http://www.oapi.int/saiit).

**A Propos de l'OAA...**

L'OAPI est l'Office intergouvernemental des 17 États membres chargé de délivrer les titres

de propriété industrielle, notamment les brevets d'inventions et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, des dessins ou modèle industriels et des obtentions végétales. L'OAPI est également l'agence chargée de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans les États membres.

**États membres de l'OAPI :**

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

**ORGANISATION AFRICAINE DE LAPROPIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)**

Place de la Préfecture  
B.P. 887 YAOUNDE, Cameroun  
Tél. (+237) 222 205 700/699 314 6721677 314 084

## PRIME COVID-19

## Rahama Said parle d'un licenciement abusif

*Rahama Said est licenciée mercredi 12 Aout par le directeur général du centre hospitalier El-Maarouf après avoir entamé une grève illimitée ce même jour. Son licenciement a été motivé par des absences injustifiées. Une décision que la victime conteste, affirmant que c'est à cause du déclenchement de la grève qu'elle a été licenciée de son poste.*

C'était dans la journée du mercredi 13 août, que les contractuels de l'hôpital El-Maarouf ont entamé une grève illimitée. Ces derniers réclament leur prime de la Covid-19. Rahmat Said travaille depuis plus de 6 ans à l'hôpital El-Maarouf en tant que

contractuel. Son crime : animer le collectif des contractuels de l'hôpital, avoir osé s'exprimer publiquement sur le dernier mouvement des contractuels, privés injustement de leurs primes COVID. La direction de l'hôpital n'a pas trouvé mieux que de la licencier ce même jour. « Considérant l'abandon de poste de Mme Rahama Said, dont l'absence injustifiée du 09/06/2020 au 22/06/2020 a fait l'objet d'un rapport daté du 22 juin 2020 par le major du service de la pédiatrie.

De surcroît, informée par le major de service d'une conviction par la direction, Mme Rahama Said a refusé de se présenter à la commission de disciplinaire du 1er juillet 2020. « Après avis de la com-

mission disciplinaire réunie le 8 août 2020, Mme Rahama Said est licenciée pour faute grave, sans préavis ni indemnité, conformément au contrat de travail », lit on sur la note de licenciement. Dans un entretien accordé à La Gazette des Comores, Rahama Said se dit étonnée de son licenciement et parle d'un licenciement abusif. « Tout ce qu'on me rapproche dans mon licenciement ne tient pas la route. J'ai justifié mes absences avec des preuves à l'appui et la direction a tout de suite accepté », explique Rahama Said.

Sage femme d'Etat depuis plus de 6 ans à l'hôpital El Maarouf, Rahama Said aime son travail et le fait avec amour et persévérance. «

J'aime mon travail en tant que tel. Comme tous travailleurs, on peut s'absenter. Parfois on est malade ou fatigué. Ces derniers jours, je débute une grossesse et le docteur Soumaya m'a ordonné de me reposer. Après mon repos, je n'étais pas en mesure de reprendre le travail car j'avais de la fatigue et des malaises à cause de ma grossesse. Et tout est sur la déclaration du médecin », montre-t-elle, avant de préciser que « on m'a convoqué à la direction dans un conseil de discipline pour justifier mes absences. J'ai justifié avec les preuves que j'étais malade et la direction et le conseil de discipline ont tous accepté. Et j'ai repris le boulot comme d'habitude. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi

le directeur m'a licencié en s'appuyant sur mes absences », déplore-t-elle.

Elle reste convaincue qu'elle a été virée à cause de la grève. « Quelle coïncidence ! C'est juste après qu'on a entamé une grève que j'étais licenciée et pourtant on a envoyé un préavis de grève et on n'a eu aucune réponse de leur part. Toutes les procédures ont été suivies pour avoir une porte de sortie mais c'est comme si le directeur ne nous donnait aucune importance », dit-elle, avant d'ajouter que « je ne regrette rien, même si j'ai perdu mon boulot. On n'a rien fait de mal. On a juste réclaté nos droits ».

Nassuf Ben Amad

## SOCIÉTÉ

## Les jeunes ouvrent la voie dans la lutte contre la COVID-19

*A l'occasion de la 21e la journée mondiale de la jeunesse, le Dr Natalia Kanem, Directrice exécutive de l'UNFPA a reconnu les efforts mis en place par la jeunesse pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés leurs communautés.*

C'est en pleine pandémie que la journée internationale a été célébrée hier mercredi 12 août. A cette occasion, le docteur Natalia Kanem, directrice exécutive, dans sa déclaration, a tenu à témoigner les efforts mis en œuvre par les jeunes pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés leurs communautés. Selon elle, les jeunes sont en première ligne de la lutte contre la pandémie de COVID-19, à savoir, agents de santé, militants, innovateurs, travailleurs sociaux et

communautaires sont mobilisés à travers le monde entier afin de limiter la chaîne de propagation, mais aussi de trouver un remède de la Covid-19. « Nous devons partager avec eux les informations dont nous disposons, clarifier les informations erronées qui circulent et leur donner les outils nécessaires pour leur permettre de lutter contre la propagation du virus », souligne-t-elle.

L'UNFPA, l'organisme des Nations Unies chargé des questions de santé sexuelle et reproductive, a pour mission d'écouter les jeunes et de les inciter à participer de façon constructive à la prise de décisions les concernant. La semaine dernière, l'Unfpa a lancé la conversation mondiale #YouthAgainstCOVID19. Cette campagne a pour but d'encourager les jeunes du monde entier à mettre en ligne les vidéos de leurs

Dr Natalia Kanem, Directrice exécutive de l'UNFPA



actions de lutte contre la pandémie et à expliquer comment ils ouvrent la voie au nom de leurs communa-

tés. Les conséquences de la pandémie sont désastreuses pour les jeu-

nes, qui voient leurs droits et leurs choix considérablement réduits par la perte d'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services essentiels, notamment aux services de santé sexuelle et reproductive. Les jeunes femmes et jeunes filles sont particulièrement vulnérables. « À l'heure où le monde cherche à mieux se reconstruire, nous devons assurer l'accès prioritaire des jeunes à l'éducation, aux outils et aux services dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel », affirme-t-elle. Aujourd'hui, il est essentiel que toutes les générations travaillent main dans la main. « Ensemble, relevons les défis qui nous attendent, et aidons les jeunes à bâtir un avenir plus inclusif et durable pour tous », conclut-elle.

Andjouza Abouheir

## TÉLÉCOMMUNICATION

## Valoriser le secteur des TIC pour réduire le chômage

*Pour financer l'innovation, l'Anaden a mis en place un programme de création du contenu numérique à intérêt local dans le but de valoriser les nouveaux secteurs des technologies. Les candidats ont jusqu'au 15 aout pour déposer leurs dossiers.*

L'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) a mis en avant un programme de création du contenu numérique à intérêt local, du 15 juillet au 15 août. Ce programme d'intervention va permettre aux jeunes de tous les secteurs d'être plus productifs et d'avoir un modèle résilient. Destinée aux startups ou entreprise innovantes comoriennes dans le numérique au niveau national et de la diaspora, ce programme a été favorisé grâce à la montée extraordinaire des startups numériques en 2019. Ce qui

vient diversifier les nouveaux secteurs des technologies à savoir l'e-transport, l'e-santé, l'e-éducation. Selon le chef de projet développement et innovation à l'Anaden, l'idée est de valoriser la proposition de

valeur de chaque innovation. « Nous avons pensé à un label d'innovation utile. La spécificité de ce programme est d'inciter les jeunes à se lancer dans leurs projets, mais aussi d'appuyer les secteurs qui sont déjà

lancés dans le numérique et qui résolvent un problème d'un comorien à partir du numérique », explique Nasma Saandi Assoumani.

Dans leurs missions, l'Anaden veut inciter les jeunes à entreprendre et à vivre de ce qu'ils savent faire. C'est pourquoi, en cette année 2020, elle prévoit d'accompagner une vingtaine de startup afin de réduire le chômage à travers l'innovation. « Le programme est inclusif. Il est destiné à l'ensemble des comoriens qui vont intervenir dans le réel besoin des Comores », précise-t-elle. Pour postuler dans le programme, il faut avant tout être comorien, enregistrer légalement son startup mais aussi répondre à un besoin réel du pays.

« Aujourd'hui, un jeune entrepreneur génère 5 emplois. Ce sont ces personnes qu'on doit accompagner et on doit le faire de manière sincère », montre à son tour

Chamssoudini Mazouiyani, le directeur général de l'Anaden. Le programme en question encourage toutes personnes intéressées, même en milieu rural et cela va se faire pendant trois mois. « On a prévu des accompagnements financiers et techniques. Mais toutes les personnes qui ont déjà postulé misent surtout sur le volet technique », annonce-t-il, avant d'ajouter que « des consultants ont été engagés pour les appuyer dans divers domaines ».

Pour l'avenir, l'Anaden compte mettre en place un dispositif de financement de l'innovation locale pour amorcer et accélérer la créativité. Et d'ici 2025, l'agence prévoit de financer 1000 innovations, ce qui créera par la suite 5000 emplois. « Financer l'innovation est le moyen le plus rapide de résoudre la question du chômage comorien », conclut-il.

Andjouza Abouheir



Conférence de l'ANADEN

# 4G<sup>+</sup> GENERATION SANS FIL

# Telma

## TOMBOLA MAESHA

Incroyable Telma Maesha!

Rechargez 5 000 FC de crédit ou plus et tentez de gagner la maison de vos rêves ou encore la prise en charge des frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021. Tirage au sort prévu le lundi 31 août.

**SUPER TOMBOLA TELMA MAESHA**

RECHARGEZ À PARTIR DE **5 000 FC DE CRÉDIT** ET TENTEZ DE GAGNER

\*5 000 fc via CAG et EVD = 1 chance de gagner | 3 000 fc via Mvola = 2 chances de gagner

**Jeu valable du 03 août au 30 août 2020**

**1<sup>ER</sup> PRIX**  
**LA MAISON DE VOS RÊVES !**  
 3 chambres, salon, salle à manger, toilettes, terrasse, jardin  
 100 M<sup>2</sup> | Livré en 100 jours

**2<sup>ÈME</sup> AU 10<sup>ÈME</sup> PRIX**  
**FRAIS DE SCOLARITÉ**



## MON ECOLE MON AVENIR

Mobilisez votre communauté pour réhabiliter l'école de votre localité et tentez de gagner 2 000 000 FC!

Réhabilitez une classe, la cour d'école et les sanitaires de votre école, partagez les photos avec les hashtag #MonEcoleMonAvenir #TelmaComores sur Facebook, obtenez un max de réactions et remportez le prix N°1 de l'éducation d'une valeur de 2 millions FC!



# mon école, mon avenir

RÉHABILITONS NOS ÉCOLES !

**PRIX N°1** DEUX MILLIONS  
**2 000 000 KMF**

# 4G<sup>+</sup> GENERATION SANS FIL

# Telma

## ENSEMBLE POUR L'EDUCATION

L'émergence est en marche ! Œuvrons ensemble pour le développement du pays et l'éducation de nos enfants!

CBE et Telma Comores se sont mobilisés le dimanche 09 août dernier pour la rénovation de l'école Application de Moroni. #MonEcoleMonAvenir.



## MVOLA

Ça c'est cadeaux, profitez de 100% de bonus offert!

Pour tout achat d'offre Telma Net ou Maxi Rahisi via MVola, double ton forfait via MVola!  
1 forfait acheté = 1 forfait offert (valable sur la data et les appels vers Telma Comores.)

*LINU TSIDO BURE !*



# INTERNET & APPELS X2\*

\* VALABLE EN « ON NET » VERS TELMA ET « DATA » EN ACHETANT UN FORFAIT TELMA NET OU MAXI RAHISI



*YE HWELEWA ?*

# Des comoriens chiites : « mythe » ou réalité ? (1ère partie)

*L'islam comorien à l'épreuve du dialogue des cultures et des civilisations.*

*Comme chaque fois, à la faveur de la commémoration de l'Achoura - la mort de Hussayn, le petit-fils du prophète de l'islam-, un débat ou plutôt un tollé se fait jour, au sein de l'orthodoxie, sur le « développement d'un islam d'obédience chiite » pour « dénoncer » ce qui serait un « danger » pour l'archipel. L'enseignant à l'Université des Comores, Djalim Ali, tente ici de dépassionner le débat en y proposant quelques pistes de réflexion. Selon lui, l'islam comorien aurait tout intérêt à se mettre à l'épreuve du dialogue des Cultures et des Civilisations, actuellement en gestation dans le monde.*

Des chercheurs n'hésitent pas à affirmer que les premiers musulmans qui ont débarqué sur les côtes comoriennes étaient d'obédience religieuse chiite. Dissidents vaincus fuyant vers un horizon meilleur, ces fameux « chiraziens », comme on aime les identifier, auraient atteint les Comores entre le 10ème siècle et le 15ème siècle. Ils seraient des chiites ayant fui les persécutions dont ils étaient victimes de la part de leurs coreligionnaires sunnites avec lesquels ils étaient en conflit dans leurs pays d'origine,

Chiraz de l'ancienne Perse, actuellement la République Islamique d'Iran.

Ce qui est notoire et incontestable dans cette histoire pour ne pas dire ces histoires, c'est la présence dans notre pays les Comores de quelques communautés chiites depuis le début du 20ème siècle, et qui pratiquaient leur foi sans que cela suscite de quelconques inquiétudes. Il s'agit des communautés Bohoras, Aga-Khaniste et Khojja qui se sont implantées dans un premier temps dans l'île d'Anjouan avant de se diriger vers les autres îles. Leur implantation est le fait d'un commerce très actif qui se développait, depuis très longtemps, entre l'Inde et les pays de l'océan indien occidental. Ils vivaient en bons termes avec les comoriens qui ne se sont jamais sentis menacés de quelques manières que ce soit par leur présence, et qui, en plus, ignoraient pour la grande majorité d'entre eux, ce que c'est que cette « fitna » propre aux musulmans du Moyen Orient.

## Quelques rappels

Mais qui sont-ils donc ces chiites comoriens qui font la « une » des journaux et sur lesquels leurs détracteurs tiennent un discours souvent

caricatural et exagéré ces derniers temps ? C'est à partir de 2006 et sous la présidence d'Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, élu en 2006, à la tête de l'état comorien, qu'a été révélé un fait nouveau aux Comores, à savoir, l'existence d'un courant chiite composé de comoriens qui ne cachent pas leur appartenance au chiisme.

Est-ce pour autant que Ahmed Mohamed Sambi, doit être considéré comme chiite, comme aiment le répéter ses détracteurs en politique ? Selon eux, Sambi incarnerait ainsi le courant fondamentaliste ; ce qui n'est pas étonnant puisqu'il sort d'une université de l'Iran « une République islamique » fonctionnant avec des institutions républicaines démocratiques à l'instar des pays occidentaux. Cependant, rien ne prouve que Sambi ait adopté le courant ou le caractère chiite de son pays d'accueil. Il ne l'a jamais manifesté publiquement en plus de trente ans de pratique religieuse. Sambi semble avoir toujours pratiqué le rite sunnite même si des arabisants et autres observateurs de l'islam aux Comores lui reprochent de ne pas être sunnite et qu'il jouerait au « taqiya », c'est-à-dire à la prudence et dissimulation, propre aux chiites.

Il faut savoir que c'était un 28 janvier 2007, qu'une cinquantaine d'adeptes avaient célébré, à Moroni, la mort de Hussayn, petit-fils du prophète de l'islam, Muhammad, conformément au culte particulier que les chiites vouent au descendant du Prophète. Cette cérémonie commémorative a eu lieu au Centre Culturel Islamique, soutenu par l'Ambassade d'Iran à Madagascar et qui avait alors ouvert ses portes à Zilimadjou, un quartier du sud de Moroni en septembre 2006.

## Sans prosélytisme

Le Centre était dirigé par un certain Mouhadine Ahmed Abdallah, (bien que d'origine anjouanaise, cette personne n'avait aucun lien de parenté avec Ahmed Mohamed Sambi), un anjouanais qui avait résolu de franchir le pas et ainsi se dévoiler en tant que responsable du centre. Il se serait converti au chiisme dès l'âge de 25 ans, après avoir eu des discussions avec des chiites qui l'auraient orienté et montré des livres qui lui ont permis de faire des recherches et de rencontrer des érudits chiites. Mouhadine assure que son centre n'est pas ouvert pour faire du prosélytisme, ni enseigner le chiisme, mais accueillir des



jeunes désœuvrés et déscolarisés orientés vers des métiers plus techniques et professionnels. Il n'en demeure pas que la salle de prière de ce centre, aux dires de certaines personnes qui l'ont fréquentée, avait été ouverte aux croyants d'obédience chiite et qu'une partie des enseignants, bénévoles soient-ils, s'étaient convertis à ce courant alors minoritaire.

Par Djalim Ali, Enseignant à l'Université des Comores

**UNION DES COMORES**  
Unité - Solidarité - Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé

Le Directeur Général

جمهورية القمر المتحدة  
وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الصحة والتضامن والعملية الاجتماعية  
وتعزيز الجنس

إدارة الصحة  
المدير العام

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Réf. : 3<sup>ème</sup> Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASCO3)  
**TRAVAUX de REHABILITATION ET CONSTRUCTION CSD WANANI MOHELI**

- Le Ministère de la Santé a obtenu un financement de l'Agence française de Développement, en Euros, pour financer le coût du PASCO3. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de réhabilitation et de construction du Centre de Santé de Wanani.
- Le Maître d'Ouvrage sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de réhabilitation et de construction du Centre de Santé. Ces Travaux sont à exécuter au Centre de Santé de Wanani à Mohéli dans un délai de 08 (huit) mois
- Les candidats intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres aux adresses mentionnées ci-après :
  - CELLULE DE GESTION PASCO SISE à la Direction Générale de la Santé Moroni, Route de la Corniche du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
  - DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE - Fomboni Mohéli du lundi au jeudi de 09h00 à 13h30 ; du Vendredi au samedi de 09h à 11h00
  - et/ou obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite aux adresses mentionnées ci-après : [assistant\\_admin@pasco.sante.gouv.km](mailto:assistant_admin@pasco.sante.gouv.km) et [communications@pasco.sante.gouv.km](mailto:communications@pasco.sante.gouv.km)
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :  
CELLULE DE GESTION PASCO SISE à la Direction Générale de la Santé Adresse : Moroni, Route de la Corniche au plus tard le **lundi 31 août 2020 à 12h00**.
- La période de validité de l'offre sera de 120 jours à compter de la date d'ouverture des plis
- Le soumissionnaire devra joindre à son offre, une garantie d'offre du montant de 1 000 000 KMF selon le modèle joint au dossier d'appel d'offres.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :  
**Direction Générale de la Santé Moroni, Route de la Corniche, le lundi 31 août 2020 à 13h00**

**UNION DES COMORES**  
MINISTERE DES FINANCES,  
DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

**GROUPE DE LA  
BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT**

**Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II**

**STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET**

**Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002**

**Avis d'Appel d'Offres (AAO)**  
Date de publication le 06 août 2020

Avis d'Appel d'Offres No: AON/2020/01/PRCI II/ Eq-Inf-AGID-CGP-DGEME-SEP

- Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB) à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour l'« *Acquisition et installation des équipements informatiques au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID), du Commissariat Général au Plan (CGP), de la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME)* ». Ces Fournitures sont à livrer dans les locaux de l'AGID, du CGP, de la DGEME et la SEP/PRCI-II dans un délai de trois (03) mois.
- Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni - Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : [prci\\_comores@yahoo.fr](mailto:prci_comores@yahoo.fr)
- Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « **Dix mille francs (10 000) Francs comoriens** ».
- Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **03 septembre 2020 à 11 heures 00 min** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : **Un million huit-cent mille francs comoriens (1 800 000 KMF)**.
- Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **03 septembre 2020 à 11 heures 15 min** dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni - Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : [prci\\_comores@yahoo.fr](mailto:prci_comores@yahoo.fr)
- Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.